

De Source Sûre



Édito

Chères Vauginoises, chers Vauginois,

2017 fut une année riche en événements divers et variés tant sur le plan national qu'international. Quant à nous, petite commune du Vaucluse, nous essayons par tous les moyens de résister et de nous adapter face aux contraintes gouvernementales afin de préserver autant que possible les prérogatives de nos concitoyens.

Notamment en ce qui concerne la gestion communale de l'eau, la loi NOTRe prévoit le transfert des compétences eau et assainissement vers la communauté d'agglomération. Nous suivons ce dossier avec la plus grande attention.

Nous terminons actuellement les travaux de réfection et de mises aux normes pour les personnes handicapées des sanitaires de la maison commune.

La création du parking du cours Saint Louis a permis de réorganiser et de faciliter le stationnement ainsi que de sécuriser le déplacement des riverains.

En cette fin d'année, je remercie particulièrement tous les acteurs associatifs, le conseil municipal ainsi que le personnel communal pour tout le travail accompli.

Je souhaite à toutes et à tous, au nom de l'équipe municipale, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Philippe AUPHAN

	pages
<i>Vie municipale</i>	2
<i>Vie associative</i>	7
<i>Les infos</i>	10
<i>Débroussaillage</i>	10
<i>Gestion communale de l'eau</i>	11
<i>Infos école</i>	14
<i>Etat civil</i>	14
<i>Agenda manifestations</i>	15
<i>Communiqué...</i>	16

Vie municipale

Les comptes-rendus détaillés des conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site internet de la mairie de VAUGINES.

www.vaugines.fr

Résumé - conseil municipal du 15/09/2017

Ordre du jour

- transfert de la déchetterie à la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse
- décisions modificatives au BP de la commune
- durée d'amortissement des comptes 202 : frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et 205 : logiciel
- raccordement (branchement) au réseau d'eau potable et réseau d'assainissement
- réhabilitation du réseau d'eau place de la mairie
- approbation du plan local d'urbanisme

◆ Revalorisation du tarif de raccordement aux réseaux eau et assainissement

Monsieur le Maire propose de réévaluer les tarifs de branchement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement comme suit :

- forfait branchement eau potable jusqu'à 5 ml : 1650,00 €
- mètre linéaire supplémentaire au-delà de 5 ml : 66,00 €
- forfait branchement assainissement jusqu'à 5ml : 1373,00 €
- mètre linéaire supplémentaire au-delà de 5 ml : 63,00 €

La demande de branchement doit être faite en mairie au moyen du formulaire ad hoc. Les travaux seront réalisés après paiement du tarif forfaitaire en mairie.

Oui l'exposé de monsieur le Maire, après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte les tarifs proposés par monsieur le Maire pour les branchements aux réseaux d'eau potable et d'assainissement.

- dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1er octobre 2017.

◆ Réhabilitation du réseau d'eau potable place de la mairie, rue de la mairie et rue de la fontaine

Monsieur Serge NARDIN, rapporteur de la commission travaux, présente le projet de réhabilitation du réseau d'eau potable, place de la mairie, rue de la mairie et rue de la fontaine.

Ces travaux sont estimés à 49 037,09 € HT



Compte tenu du montant de ces travaux, monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'agence de l'eau et du conseil départemental au titre du dispositif de remise

à niveau des équipements des communes rurales. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- adopte le projet de travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable, place de la mairie, rue de la mairie et rue de la fontaine.

- décide de lancer la consultation pour ces travaux.

- décide de solliciter l'aide de l'agence de l'eau et du département de Vaucluse conformément au plan de financement ci-dessous :

◆ montant de la dépense totale :	49 037,09 € HT
◆ dotation agence de l'eau :	14 711,13 €
◆ subvention du département :	7 355,56 €
◆ TVA	9 807,42 €
◆ part communale (hors TVA) :	26 970,40 €

- donne mandat au département pour percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'agence de l'eau.
- s'engage à rembourser au département la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations.

◆ **Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Monsieur le Maire indique que pour répondre aux remarques émises par les Personnes Publiques Associées et au cours de l'enquête publique, le dossier a été modifié de la manière suivante :

Le rapport de présentation a été complété afin :

- d'actualiser la partie sur le SCOT et l'intercommunalité suite au rattachement à LMV Agglomération.
- de mettre à jour les données concernant les AOC et de modifier la pyramide des âges afin de respecter la convention (hommes à gauche et femmes à droite).
- d'affiner le volet environnemental du PLU. Une partie sur le SRCE a été ajoutée à la partie « Etat Initial de l'Environnement ». En outre, la compatibilité du PLU avec le SRCE et le SDAGE a été ajoutée, et des précisions ont été apportées concernant la proximité des zones UC, UCf1 et UCf3 au sein du réservoir de biodiversité défini par le SRCE.
- de mettre à jour les données concernant le risque incendie. Dans le diagnostic, la carte de l'aléa feu de forêt a été remplacée. La partie « service incendie » a été renommée « défense extérieure contre l'incendie » et la référence au PDPFCI de 2008 a été remplacée par celle de 2015. De plus, des justifications ont été apportées concernant la prise en compte du PDPFCI par le PLU.
- d'intégrer les modifications apportées aux autres pièces du projet de PLU.

Le zonage a été affiné de la manière suivante :

- les zones 1AU et 1AUh Route de CADENET ont vu leur périmètre redéfini.
- les périmètres de protection rapprochée des captages sont ajoutés.

- les parcelles B335, B336, B761 et B762 présentant un caractère naturel boisé et classées en zone Af2, sont reclassées en zone Nf2. De plus, un Espace Boisé Classé (EBC) a été délimité sur la « coulée verte » et la ripisylve du cours d'eau traversant la commune classé en Nr.

- afin d'améliorer la lisibilité du plan de zonage, les zones du PLU sont délimitées uniquement par un contour, et les figurés (risque inondation, ER, PPR) sont colorisés. En outre, les constructions nouvelles n'apparaissant pas sur le cadastre ont été localisées sur les plans de zonage, notamment sur la partie des Grandes Vignes.



Le règlement a été modifié de la manière suivante :

- la partie « Préambule » est remplacée par une partie « Dispositions Générales ». Les informations concernant le risque sismique et le risque lié au retrait-gonflement des argiles sont ajoutées à cette partie.
- des règles concernant le stationnement des vélos sont ajoutées à l'article 12 des zones UA-UB-UC-1AU.
- le RDDECI est intégré au règlement au titre VIII avec un renvoi dans l'article 4 de chaque zone. En outre, les dispositions relatives aux caractéristiques de la voirie en zone d'aléa feu de forêt ont été complétées.
- un retrait des constructions par rapport à la ripisylve du Laval longeant la zone UPmf3 est ajouté.
- la rédaction de la règle concernant l'extension des logements dans les volumes existants en zone A et N est précisée.

- au sein des zones A et N, des dispositions relatives à la RD 135 ont été introduites à l'article 6, et des prescriptions relatives aux surfaces libres (article 13) ont été supprimées. De plus, il est rappelé que toute nouvelle construction et tout nouveau captage est interdit au sein des périmètres de protection rapprochés des captages.

- un rappel concernant les EBC a été ajouté à l'article A1 et A2.

- les prescriptions relatives au risque inondation (titre V) ont été précisées.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation ont été affinées avec :

- la redéfinition du schéma de principe de l'OAP route de CADENET afin de tenir compte de la nouvelle délimitation de la zone, et l'ajout de l'obligation d'implanter une haie anti-dérive sur la limite ouest de la zone afin de traiter la frange entre le secteur et les espaces agricoles.

Les annexes ont été complétées avec :

- la notice des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) a été complétée avec l'ajout des arrêtés préfectoraux relatifs à l'extension du secteur sud Luberon réseau de VAUGINES CUCURON – Haut service et Haut service phase 2, et des arrêtés préfectoraux définissant les périmètres de protection des captages de Teissières, du Grand Coutouras et de Roquerousse.

En outre, un sommaire et une pagination ont été intégrés à cette pièce.

- a la pièce 11 relative au Règlement Local de Publicité, a été ajouté le plan annexé au RLP.

- une pièce 12 a été créée concernant l'arrêté préfectoral n°2013049-0002, relatif au débroussaillage légal autour des constructions situées dans les secteurs soumis aux aléas incendie de forêt. En outre, une pièce 13 a été créée concernant les bois et forêts soumis au régime forestier.

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme.

Entendu l'exposé de monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente.

- dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

- dit que le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de VAUGINES et à la préfecture de Vaucluse aux heures et jours habituels d'ouverture.

- dit que la présente délibération sera exécutoire :

1 mois à compter de sa réception par monsieur le Préfet.

Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Vœux du maire : 12 janvier à 19h à la maison commune

La mairie sera fermée le : 26 décembre

A l'occasion de la commémoration du 11 novembre, monsieur le Maire et le conseil municipal remercient chaleureusement madame Hélène DONET pour la réalisation de la gerbe de fleurs destinée au monument aux morts.

**Monsieur le Maire reçoit le vendredi de 17h à 18h sur rendez-vous
La mairie est ouverte au public :**

mardi-jeudi-vendredi de 13h30 à 17h et le mercredi de 9h à 12h

**Tél. 04 90 77 25 08 Télécopie : 04 90 77 12 51
Courriel : mairie.vaugines@wanadoo.fr - site Internet : www.vaugines.fr**

Résumé - conseil municipal du 17/11/2017

Ordre du jour

- droit de préemption urbain
- application du RIFSEEP aux agents administratifs territoriaux
- rapport de la CLECT
- renouvellement de la convention pour les travaux de branchements aux réseaux eau et assainissement
- syndicat d'électrification
- projet de radio-téléphonie mobile pour l'opérateur orange
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement

♦ Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire explique que suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, l'instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur toutes les zones urbaines et les zones d'urbanisation future, qu'elles soient nouvellement créées ou pas, permettra d'intervenir dans d'éventuelles transactions qui favoriseraient la réalisation d'opérations d'aménagement nécessaires sur la commune.

Il indique que l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme prévoit que le conseil municipal délibère afin d'instaurer ce Droit de Préemption Urbain (DPU) sur la totalité des zones urbaines (U) et zones d'urbanisation future (AU) du PLU de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.
Accord à l'unanimité.

♦ Rapport 2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté d'agglomération LMV.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif unique de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées à l'établissement public de coopération intercommunale.

Elle se réunit à chaque transfert de charges, que celui-ci ait pour origine une extension de périmètre ou un transfert de compétences. L'évaluation des charges et recettes transférées doit être faite selon la méthode décrite à l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

Le rapport d'évaluation de la CLECT doit être produit dans les neuf mois suivant le transfert de l'équipement ou de la compétence. Il doit ensuite être validé, dans un délai de trois mois, par au moins 2/3 des conseils municipaux représentant la

moitié de la population ou par au moins la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.

Dans le cadre de l'extension du territoire de l'EPCI puis de la transformation en communauté d'agglomération, LMV exerce de nouvelles compétences obligatoires et a vu son périmètre d'intervention s'étendre aux communes entrantes depuis le 1er janvier 2017.

La CLECT s'est ainsi réunie le 29 août 2017 afin d'évaluer le coût net (dépenses minorées des recettes) des compétences transférées. Ce coût net viendra minorer les attributions de compensation (AC) des communes concernées, afin de garantir une neutralisation financière du transfert de compétence entre les communes et l'EPCI.

Considérant que le rapport de la CLECT réunie le 29 août 2017 a été transmis à l'ensemble des communes de LMVA le 28/09/2017, monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver ce rapport.

Accord à l'unanimité.

♦ Renouvellement de la convention pour les travaux de branchement aux réseaux eau et assainissement.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention pour les travaux de branchement aux réseaux eau et assainissement.

Il présente le devis de l'entreprise EBP Terrassement :

- 1312,50 € HT pour le raccordement au réseau eau pour un forfait de 5 mètres linéaires.
- 1091,50 € HT pour le raccordement au réseau d'assainissement pour un forfait de 5 (ml).
- ml supplémentaire : 50 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à renouveler la convention pour les travaux de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement avec l'entreprise EBP Terrassement.

♦ **Modification statutaire du syndicat d'électrification**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le comité du syndicat d'électrification vaclusien, par délibération du 28 juillet 2017, a adopté la modification de ses statuts en prévoyant à l'article 2.2, la possibilité pour le syndicat d'exercer la compétence optionnelle éclairage public.

Conformément aux articles L 5211-17 du code des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur les statuts ainsi modifiés.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la modification des statuts du syndicat d'électrification vaclusien.

♦ **Projet de radio téléphonie mobile pour l'opérateur ORANGE**

Le projet de l'opérateur ORANGE consiste à installer un relais de radio téléphonie mobile en vue d'améliorer la couverture réseau mobile sur les communes de VAUGINES et CUCURON.

Suite aux études radios effectuées, et compte tenu des contraintes techniques ainsi que des règles d'urbanisme applicable sur la commune (PLU), l'emplacement retenu pour l'implantation du projet se situe au niveau du forage communal, chemin des Teissières à VAUGINES, parcelle communale cadastrée section A numéro 578.

Les équipements techniques à installer comprennent :

- un pylône intégré sous forme de « monotube » d'une hauteur de 25 mètres, sur lequel seront positionnées trois antennes radio de 2 mètres.

- une zone technique regroupant les installations radio de l'opérateur (baies cubes, RRU, coffrets énergies... liste non exhaustive)

Pour installer ses équipements, ORANGE souhaite louer à la commune une surface allant de 15 à 30 mètres carrés.

Suite à l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal souhaite prendre le temps de la réflexion et demande à monsieur le Maire de voir avec ORANGE s'il serait possible de déplacer de quelques mètres ce relais de radio téléphonie afin de ne pas gêner les interventions d'entretien du forage.

♦ **Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que le Code

Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) eau et assainissement.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, les présents rapports et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation des rapports, le conseil municipal :

Adopte à l'unanimité :

- le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.
- le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

♦ **Loi NOTRe : transfert de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération, sera obligatoire à compter du 1er janvier 2020.

Cette obligation engendrera de grandes et inutiles complexités. Le transfert occasionnera parfois des coûts supplémentaires et aura donc un effet négatif sur le prix de l'eau pour l'utilisateur.

Aussi, il propose au conseil municipal d'adresser une pétition à monsieur le Ministre de la cohésion des territoires et invite les administrés à signer cette pétition pour soutenir l'action du conseil municipal. Un article sera publié dans le prochain bulletin municipal. Accord à l'unanimité.

Vie associative

Lire a Capello

La bibliothèque ouvre de nouveau ses portes depuis le mois de septembre aux écoliers de la maternelle et du primaire. Les plus petits viennent avec Hélène et Sylvie écouter des histoires le jeudi matin et repartent avec un gros sac de livres emportés dans leur classe. Le vendredi, ce sont les plus grands qui viennent avec Amandine pour travailler sur place leur sujet d'exposé en utilisant notre fonds documentaire ou se consacrer à l'art plastique.

Outre l'intérêt scolaire de ces démarches, cette régularité incite les enfants de VAUGINES à revenir hors temps scolaire à la bibliothèque et permet d'harmoniser notre offre de livres avec les thèmes de l'année scolaire.

Le mercredi après-midi, Gisèle et Jocelyne continuent d'accueillir les enfants avec des temps pour les contes, des ateliers ou des projections, mais aussi des séances de jeux de société une fois par mois, animées bénévolement par Raphaël.

Pour les jeunes, nous avons accru notre stock d'albums et de bandes dessinées (Astérix, Lila, Studio danse, Carnets de Cerise). Mais les plus lus sont les magazines « j'aime lire » et « les belles histoires ».

Côté adultes, nous avons acheté plusieurs nouveautés de la rentrée littéraire 2017. Vous trouverez entre autres des essais tels « Sexe et mensonges » de Leïla SLIMANI, « La Fontaine, une école buissonnière » et des romans d'auteurs français, américains, russes ou irlandais. Nous remercions les lecteurs qui nous offrent des ouvrages en bon état ou des revues. Nos liseuses sont à la disposition de tous pour la lecture numérique.

Nous avons diversifié notre offre de magazines :

Causette, America, Quatre Saisons (très intéressante revue pour les jardiniers), XXI, Géo, Déclic, Marie Claire, Sciences Humaines, Psychologies, le Un, la Salamandre, TOPO pour les adolescents.

Nous disposons en outre d'un grand nombre de livres professionnels à donner (thèmes : le développement personnel, le monde du travail, la thérapie). Vous pouvez venir en choisir si vous êtes intéressés.

Comme chaque année, nous poursuivons notre partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Prêt qui vient de changer de nom suite à des restructurations administratives.



Désormais il s'agit du Service Livre et Lecture (SLL). Le SLL de CADENET nous prête 500 ouvrages environ tous les 6 mois et propose régulièrement des formations de qualité pour les salariés et les bénévoles. Les thèmes et les dates sont affichés en bibliothèque.

Les comités de lecture Adultes et Jeunesse organisés régulièrement par le SLL de CADENET sont des moments riches d'informations accessibles aux bénévoles. Les comptes rendus sont disponibles sur le site du SLL.

La bibliothèque est aussi un lieu d'exposition : jusqu'à la fin de l'année, nous pouvons admirer l'exposition de photos de cabanons provençaux de monsieur François VUATAZ inaugurée le 25 novembre.

Les soirées « jeux de société » animées par Raphaël ont lieu environ toutes les trois semaines avec une première partie où des enfants participent aux côtés des adultes, un repas partagé puis reprise des jeux en deuxième partie de soirée. Détente garantie !

Pour être tenu au courant des manifestations, indiquez-nous votre adresse e-mail et nous vous enverrons nos informations : bibliotheque@vaugines.net
 Bibliothèque : place Capello, 84 rue Vieille - 04 90 77 28 13
 Horaires d'ouverture : mardi et jeudi 16h à 18h - mercredi 16h à 19h - samedi 17h à 19h (horaire d'été) ou 15h à 17h (horaire d'hiver à partir du changement d'heure officiel)

La bibliothèque héberge par temps froid l'association « si l'on semait » des jardins partagés qui se réunit régulièrement les vendredis et dimanches.

Tout au long de l'année nous accueillons des touristes en quête de renseignements et aussi des étudiants appréciant notre équipement informatique et le confort de la salle pour étudier, surtout pendant

Grâce à Alain, la bibliothèque dispose d'un catalogue en ligne de ses ouvrages. Vous pouvez le consulter depuis chez vous <http://catalogue.vaugines.net/>. Il permet de savoir si l'ouvrage que vous souhaitez lire est disponible ou de connaître les dernières nouveautés.

L'Assemblée Générale de notre association Lire a Capello se tiendra le samedi 27 janvier 2018 à 16 heures. Venez nombreux.

les vacances scolaires.

Parmi les projets : une conférence sur les arbres avec sortie sur le terrain au printemps. Une exposition de dessins de Teresa en janvier. Une causerie sur le pain. Nous informerons nos lecteurs par mail et affiches. Soyez à l'affût

Afin de favoriser la circulation des informations sur les événements dans notre village ou dans les environs proches, nous envoyons par mail, sous la forme d'un mini agenda, régulièrement mis à jour, les dates et contenu des manifestations que nous communiquent différents intervenants. Donc n'hésitez pas à nous envoyer un mail si vous avez une fête ou un événement à nous signaler.

Si vous êtes nouveau à VAUGINES, n'hésitez pas à venir nous voir pour découvrir nos différentes activités.

N'oubliez pas de régler votre adhésion annuelle 6 euros par famille.

Comité des fêtes

2017 fut une belle année où les festivités furent nombreuses. Alors, en cette fin d'année, je tiens à remercier particulièrement tous les membres bénévoles du comité des fêtes pour leur investissement personnel dans les nombreuses manifestations organisées au fil des mois. Leur dire aussi que sans eux, le comité ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

Je les remercie pour leur énergie à mettre en mouvement notre village, leur investissement personnel et leur patience, malgré la chaleur, le froid ou les vents contraires.

C'est grâce à vous mes amis que, là où d'autres villages s'éteignent peu à peu, VAUGINES s'anime, s'amuse et arrive toujours à étonner. Puissiez vous garder cette flamme de nombreuses années encore.

Je remercie également nos généreux donateurs ainsi que toutes celles et ceux qui sans faire parti du comité, sont venus nous proposer leur aide et leur soutien cette année.

Je vous donne rendez-vous l'année prochaine pour les festivités 2018 avec des manifestations plus belles encore et quelques surprises dont nous avons le secret, qui plairont j'en suis sûr à celles et ceux qui nous ont suivis cette année ainsi qu'aux nouveaux venus.

L'ensemble du comité des fêtes vous souhaite à toutes et à tous de passer de belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous l'année prochaine pour une année 2018 des plus festive.



Les amis de l'église St. Barthélemy

Concert en l'église de VAUGINES

Un très beau récital de guitare a été donné en l'église de VAUGINES le 10 novembre dernier.

Virtuose de la guitare, Arthur DENTE, concertiste et compositeur, nous a fait partager un moment de grande qualité.

Sa vélocité, la finesse de son jeu et la force des nuances données aux vibrations des cordes de sa guitare à travers des œuvres de Villa-Lobos, Granados, Manuel de Falla, Tarregaet autres œuvres de sa composition ont enchanté un public venu nombreux ce soir là !

L'Association des amis de l'église Saint Barthélemy



Les PédalouDoux

Avec Les PédalouDoux, « c'est offrir du vélo à sa santé, et offrir du plaisir à son vélo ».

La commune de VAUGINES voit l'arrivée d'une nouvelle association, Les PédalouDoux. Tout est dans le nom choisi : faire des randonnées à vélo et prendre le temps de profiter des points de vue et de ce que la nature nous offre en toute saison.

L'autre originalité réside dans le fait qu'elle accueillera les vélos à assistance électrique et les vélos plus traditionnels, pour rouler tous ensemble sur la route.

« Découvrons ensemble le plaisir de rouler et de partager ensemble, le samedi après-midi, et nous bâtissons ensuite d'autres projets de découverte », disent les responsables : Hélène de VAUGINES, Michèle, et André.

Encadrées par un moniteur fédéral de la Fédération Française de Cyclo Tourisme (FFCT), les sorties se font en toute sécurité. D'ailleurs, des ateliers sont prévus pour partager les savoir-faire dans les domaines de la sécurité, de l'entretien du vélo et de la cartographie.



A noter que les 3 premières sorties (consécutives) sont gratuites, histoire de se familiariser avec la convivialité du club.

Site internet : <https://lespedaloudoux.jimdo.com/>
Association Loi 1901 créée le 12/10/2017, sous-préfecture d'APT (Vaucluse)

Informations :

Michèle FINAUD - Secrétaire

Mairie de VAUGINES Place de la Mairie - 84160
Tél. 04 90 77 25 08

Président : André PICCA

Trésorière : Hélène CHAULLIER

Les infos...

Débroussaillage

Débroussailler, c'est

- 1 **protéger** son habitation en réduisant la quantité de végétaux combustibles
- 2 **réduire** l'intensité d'un feu en provenance d'un massif forestier
- 3 **éviter** qu'un feu soit transmis aux espaces boisés voisins
- 4 **protéger** sa famille et les personnels de lutte contre l'incendie

**Votre habitation est elle concernée ?
La réglementation liée au débroussaillage ?
Comment débroussailler ?**

Toutes les réponses à vos questions

www.vaucluse.gouv.fr

ADIL 84

Agence Départementale d'Information sur le Logement de Vaucluse

Toujours dans le but de vous mettre en relation avec le maximum d'organismes pouvant vous aider au quotidien à répondre à vos questionnements ou vous aider dans vos démarches, la commission sociale a rencontré un représentant de cet organisme.

Alors si vous êtes propriétaire, locataire, copropriétaire, porteur d'un projet d'accession, n'hésitez pas à consulter **gratuitement** cet organisme. Il peut vous conseiller également dans le cadre de la fiscalité immobilière et en économie d'énergie.



ADIL 84

Agence Départementale Pour l'Information
sur le Logement du Vaucluse

Pour toute consultation, vous devez prendre rendez-vous au 04 90 16 34 34. Le siège de l'ADIL est sur AVIGNON ou en proximité de votre domicile dans l'une des 19 permanences sur le département.

Avec le concours du Conseil Général du Vaucluse, les collectivités locales, le ministère chargé du logement, les professionnels du logement, les organismes de logements sociaux, Action Logement, les organismes d'intérêt générale : CAF, MSA, les représentants des usagers et des familles, l'ADIL fait partie d'un réseau national.

La diversité des membres de l'ADIL est la garantie de son indépendance, neutralité et objectivité.

Chats errants

Peut-on nourrir les chats de la rue ? NON !

Même si vous avez le cœur tendre et que la vue d'un chat trop maigre qui n'a apparemment pas assez mangé vous désole, sachez qu'il n'est pas permis de nourrir les chats errants.

Rappel de la réglementation

Article 120 du règlement sanitaire départemental « Jets de nourriture aux animaux » :

Il est strictement interdit de jeter ou déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics pour nourrir les animaux errants, sauvages ou redevus tels, notamment les chats et les pigeons.

La même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'immeuble lorsque cette pratique risque d'attirer les rongeurs et de constituer une gêne pour le voisinage. Cette pratique constitue une infraction passible d'une amende de 3ème classe, pouvant s'élever jusqu'à 450 €



La municipalité, depuis mars 2014, a mis tout en œuvre pour éradiquer le phénomène qui avait pris de l'ampleur, aussi bien dans le village qu'en campagne.

A ce jour, pas moins d'une quarantaine de chats ont été capturés et stérilisés.

Quel en est le coût pour notre collectivité ?

Un partenariat avec la SPA permet d'avoir des bons pour stériliser les chats errants gratuitement. La municipalité subventionne à hauteur d'une centaine d'euros la SPA chaque année. La capture des chats s'effectue grâce au bon vouloir et la patience de nos concitoyens et des membres du conseil municipal afin de diminuer les coûts

Apprendre à "bien vivre ensemble" ne doit pas rester qu'une utopie.

que pourrait engendrer l'intervention d'une entreprise privée.

Alors, faites preuve de civisme et de respect envers les autres habitants **en ne nourrissant plus les chats errants,**

en n'abandonnant plus vos chats.

Nous en profitons pour faire également un petit rappel sur les déjections des chiens dans le village. Encore de trop nombreuses rues sont jonchées d'excréments.

Quelle image de notre village donnons-nous aux gens de passage ?

Apprendre à « bien vivre ensemble » ne doit pas rester qu'une utopie. Respectons nos voisins, notre quartier, notre village !

Ce phénomène récurrent devient insupportable malgré des alertes à ce sujet dans les « De Source Sûre » précédents.

La municipalité a mis en place des distributeurs de sachets et poubelles pour récolter les déjections. Mesdames et messieurs les maîtres, utilisez les.

Vos chiens n'ont pas encore la faculté de le faire eux-mêmes et cela sous-entend, que l'on accompagne son chien lors de ses promenades journalières.

Sans parler également de nos services techniques, qui passent un temps quasi quotidien au nettoyage des rues et abords du village. Le temps passé à cette action les empêche de travailler ailleurs.

Ce manque de civisme coûte de l'argent à la collectivité, donc vos impôts !

Pour finir, nous rappelons qu'il est interdit d'écraser les chats volontairement sous les roues de votre voiture, comme il nous a été rapporté en mairie.

Gestion communale de l'eau

Mort annoncée de la gestion communale de l'eau ?

D'ici à 2020, la France s'apprête à vivre la disparition du modèle historique de gestion communale de l'eau hérité de la Révolution. Les politiques publiques se réorientent vers le « grand cycle » de l'eau et un nouveau modèle de marchés de concession à des entreprises privées. Un big bang dont les enjeux techniques, territoriaux, financiers, environnementaux, et in fine, politiques sont colossaux.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant **Nouvelle Organisation Territoriale de la République**, également connue en tant que **Loi NOTRE** prévoit que le transfert des compétences « Eau et Assainissement » vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération, sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette échéance est applicable à toutes les communautés de communes et à toutes les communautés d'agglomérations.

C'est le cas pour VAUGINES avec la communauté d'agglomération LMVA.

Cependant, dans nos villages et hameaux, la gestion de l'eau et des sources fait souvent partie du patrimoine local.

En conséquence, le conseil municipal de VAUGINES souhaitant interpeller nos députés et sénateurs sur cette question, a adopté à l'unanimité, une motion adressée à nos élus pour que l'eau et l'assainissement demeurent dans les compétences optionnelles des communautés de communes et des communautés d'agglomération, afin que les communes qui prouvent la conformité ainsi que l'efficacité de leur gestion, puissent

conserver cette compétence.

Les élus soutiennent que la commune est "l'échelon le plus adapté" pour ce service, parce qu'elle a une connaissance parfaite du terrain et de ses problématiques pour pouvoir déterminer la meilleure option à retenir. Ils rappellent la spécificité de leur territoire, leur attachement et celui des usagers à ce service de proximité, ainsi que sa qualité et son coût maîtrisés.

Ce service de proximité par excellence est l'un des plus anciens pris en charge par la commune.

De plus, le conseil municipal souhaite adresser une pétition à monsieur le Ministre de la décentralisation et de la fonction publique.

Les Vauginois signataires pourront ainsi soutenir l'action du conseil municipal.

Cette pétition, sera disponible en mairie à dater du mois de janvier 2018.

« Au nom de notre devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

Pour que l'eau et l'assainissement demeurent dans les compétences optionnelles des communautés de communes et des communautés d'agglomération. »

Jardin partagé

Pas de basse saison au jardin partagé

L'hiver arrive...mais pas le temps de chômer au jardin partagé.

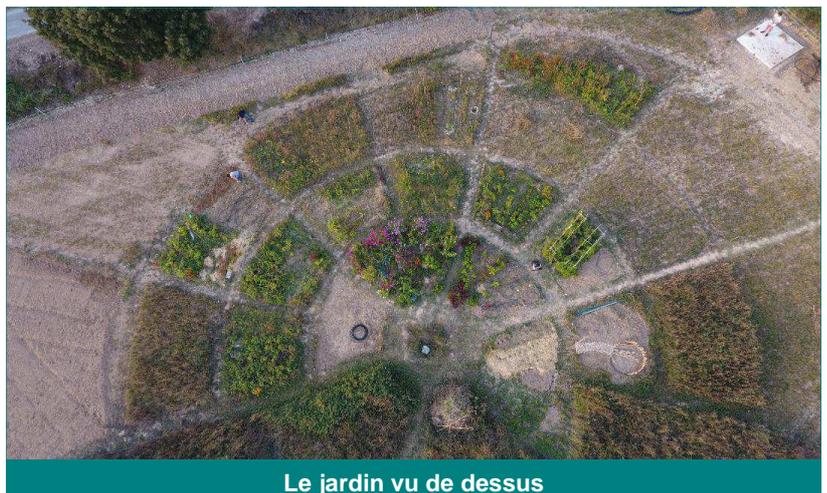
Entre octobre et novembre de nombreuses plantations ont été effectuées : baies comestibles, oignons, engrais vert, petits-pois, etc.

L'entretien et le fauchage des parcelles libres ont été effectués. Une cabane au fond du jardin est installée pour les enfants. Le broyat utile pour amender la terre et marquer les chemins a été livré par la communauté d'agglomération Luberon-Mont de Vaucluse (LMVA). Les bacs à compost et la cabane sont prévus pour bientôt.

Bref, les jardiniers de l'association « Si l'on semait » sont toujours au travail pour préparer un bon et beau jardin, mais aussi des instants de convivialité ouverts au plus grand nombre.

Vous pouvez en savoir plus sur l'association à l'adresse silonsemail@gmail.com.

N'hésitez pas également à rejoindre le jardin en remplissant le bulletin d'adhésion à l'association disponible à la bibliothèque de VAUGINES. Vous pourrez ainsi soutenir ce projet et/ou utiliser une parcelle. N'hésitez pas également à partager vos envies, vos outils, vos graines, vos conseils et à venir nous rencontrer lors de nos réunions ou chantiers au jardin.



Le jardin vu de dessus

Subventions aux associations 2017

Suite au conseil municipal du 12 mai 2017, les subventions de fonctionnement aux associations ont été allouées comme suit :

	2014	2015	2016	2017
Comité des fêtes de VAUGINES	8 000 €	8 500 €	6500 €	7600 €
Bibliothèque « Lire à Capello »	2 000 €	2 000 €	1700 €	2000 €
Centre Culturel CUCURON VAUGINES	400 €	400 €	750 €	750 €
Association des Parents d'Elèves Scolarisés à VAUGINES	<i>Pas de demande</i>	500 €	500 €	500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de CUCURON	<i>Pas de demande</i>	750 €	750 €	750 €
Office du Tourisme (correspond à 50 % de la taxe de séjour N-1)	1687,50 €	881,70 €	1598,95 €	Compétence transférée à la LMVA
Maisons Familiales et Rurales (MFR)	<i>Pas de demande</i>	<i>Pas de demande</i>	200 €	100 €
CLIC Soleil	<i>Pas de demande</i>	<i>Pas de demande</i>	50 €	50 €
Groupement de Développement Agricole Sud Luberon	0 €	0 €	0 €	100 €
Association de Parents et Amis de Tourville – Handicap 84 – Saigon (APAT)	<i>Pas de demande</i>	<i>Pas de demande</i>	<i>Pas de demande</i>	100 €
TOTAL	12 087,50 €	13 031,70 €	11 998,95 €	11 950 €

Toutes les associations qui ont déposé une demande de subvention pour l'année 2017 (demande accordée ou non), seront contactées par courrier, afin de leur faire parvenir le dossier type dès la fin de cette année. Vous pouvez également le télécharger sur notre site : www.vaugines.fr
A noter que vos demandes de subvention devront parvenir en mairie avant le mardi 20 février 2018. Passé ce délai, elles ne seront plus recevables.

Actualités des commerçants Vauginois

Café de la Fontaine

Des nouveautés : les pizzas sont proposées midi et soir du mercredi au dimanche et osez demander la pizza éphémère (création saisonnière de Nathalie) !

L'établissement est fermé le lundi toute la journée et le mardi à partir de 14h.

Le p'tit Resto

En hiver, Caroline et Benoît vous proposent la table œnologique :

Sur le principe de la table d'hôtes (tous les convives autour de la même table) avec une dégustation de 6 vins et 5 plats assortis, un vigneron fait découvrir ses nectars, parfois des cuvées « secrètes » non présentes à la vente ou des crus en rupture de stock. 70€ par personne tout compris. 25 couverts maximum et la réservation est obligatoire ! Pour les prochaines dates, consultez le site www.leptitresto.com.

Epicerie La Vauginoise

Philippe CASTAGNE a fait cadeau de l'ensemble des factures de pain et des divers produits d'épicerie (huile d'olive, bonbons...) que la cantine lui avait pris durant le premier semestre 2017. Nous le remercions très chaleureusement pour ce généreux cadeau ! Pour Noël, vous pourrez toujours compter sur ses fameux chocolats et passer commande pour les bûches !

Ecole, rentrée 2017

Rentrée en chantant (extraits)

Alexandre et Lola : Nous avons accueilli les nouvelles petites sections avec Anaïs et François, les intervenants du périscolaire. Et après, nous avons marché fièrement jusqu'à chez nous. C'était une très bonne rentrée !

Maëlys : Quand on a chanté pour les petits, j'étais contente de voir que tout le monde y mettait du sien pour chanter. Les nouveaux étaient tout timides au milieu des chants.

Quelques petits chantaient des chansons des grands et les grands, celles des petits.

On a bien chanté !

Zoé : On a commencé en faisant une ronde puis en disant nos prénoms en chantant. Et après, on a repris les chansons du spectacle de la fin de l'année dernière.

Semaine du goût au « P'tit resto » de Vaugines (extraits) Classe Maternelle CP

Flora-Sol : On est allé au restaurant.

Timothé : Parce que c'est la semaine du goût.

Sibylle : On est rentré, on nous a donné des feuilles, il fallait placer des légumes et des fruits

Ruben : aux bonnes saisons

Lola : On nous a porté des assiettes

Clara : il y avait des chips violettes...

Léa : des cornichons,

Lilas : de la confiture

Lylou : des endives

Bianca : On a tout goûté

Lola : Il y avait du sucré

Maloé : des choses amères

Agaétis : du salé

Sibylle : et un aliment acide

Ruben : Caroline a apporté du sirop de Schtroumpfs

Lylou : En fait, c'était du sirop de pêche-abricot

Ilango : Puis, on a donné de la mousse violette, on ne savait pas à quoi elle était : c'était du chou-fleur violet !

Alycia : Il y avait une soupe

Timothé : aux lentilles orange.

Ruben : lentilles corail. Puis de la mousse à la banane.

Léa : On nous a tous donné un gâteau à décorer avec des Smarties, des morceaux de banane, des chocolats et des vermicelles multicolores.

Lilas : Caroline et Benoît ont fait cuire les gâteaux et on les a mangés pendant la récréation.

Classe CE – CM

Tony : Quand on est allé au « P'tit Resto » on avait des chapeaux avec marqué « C'est moi le chef ! »

Maya et Zoé : L'école a été reçue gentiment au restaurant de Vaugines. Nous nous sommes installés par groupe de 4 et on a commencé à citer des expressions comme « la fin des haricots »!

Alexandre et Lola : Nous avons travaillé sur les goûts : acide, amer, sucré et salé. La chef du restaurant et son mari, les parents de Léa, nous ont fait goûter des chips à la pomme de terre violette pour le salé, des endives pour l'amer, aussi de la confiture de fraise pour le sucré et des cornichons pour l'acide. Nous sentions les goûts à certains endroits de la langue.

Auguste et Maëlys : Nous avons fait trois dégustations, avec une dégustation d'aliments froids. Des aliments où sur la langue, c'est des goûts forts, et aussi un sirop mystère à la pêche.

Louma : On devait goûter du chocolat au caramel avec le nez bouché, puis on est rentré. C'était super ! merci Caroline et Benoît pour cette journée !

Etat civil

Décès

Joseph DUGAST le 21/09/2017
Hélène DUGAST LE 11/10/2017
Emilie SCHNEIDER le 6/10/2017

Naissances

Lino GENOVESE le 17/10/2017

La rentrée en chantant



Merci Philippe



La semaine du goût



Agenda

DECEMBRE		
16	Comité des fêtes	Coupe du sapin et les 13 desserts
JANVIER		
12	Mairie	Vœux du maire - maison commune à 19h
14	Comité des fêtes	Loto des anciens et les Rois
27	Bibliothèque	Assemblée générale à 16h
FEVRIER		
11	Comité des fêtes	Crêpes
MARS		
11	Comité des fêtes	Carnaval
AVRIL		
2	Comité des fêtes	Pâques pour les enfants

Communiqué... dernières minutes

Pour obtenir plus d'information, je me rends sur :
www.demarches.interieur.gouv.fr



Carte d'identité

Passeport

Permis de conduire

Certificat d'immatriculation

Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Pour toutes mes démarches et les sites dédiés, je vérifie bien que l'adresse comporte le sigle « gouv.fr » qui authentifie les sites publics.

FranceConnect est une solution proposée par l'Etat pour simplifier mes connexions en ligne. Un seul identifiant (Impôts.gouv.fr, Ameli.fr, Loggin LaPoste.) me permet de simplifier et de sécuriser mes démarches Internet.

Jeux à VAUGINES

L'hiver est là ! Et avec lui les interminables soirées où vous êtes coincés entre la cheminée et les programmes insipides de la télévision...

Vous rêvez d'un peu de chaleur humaine, de convivialité, de rires, de discussions, le tout saupoudré d'un peu d'exercice intellectuel et de petits plats mijonnés avec amour ? C'est possible !

Retrouvez-nous à la bibliothèque lors des soirées jeux de société, les vendredis ou les mercredis. Vous découvrirez des jeux passionnants, pour tous les âges et de tous les types.

Les prochaines dates (tous les 10 jours en moyenne) sont annoncées par voie d'affiches dans le village ou via la page Facebook « Jouons à Vaugines »



Mairie de VAUGINES

Place de la Mairie - 84160 VAUGINES
Tél. 04 90 77 25 08 Télécopie : 04 90 77 12 51
Courriel : mairie.vaugines@wanadoo.fr
site Internet www.vaugines.fr